



www.agen.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du 4 Juin 2018

Objet : DCM_039/2018_ACTION AGEN CŒUR BATTANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL « ACTION CŒUR DE VILLE » : PROJET DE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39**

Présents : **29** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; - Adjoint au Maire ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; Mme Bernadette RICHARD ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(e)s / Excusé(e)s **5** M. Thierry HERMEREL ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Éric DEBLADIS ; Mme Christine LESNÉ ;

Pouvoir(s) **5** M. Thomas ZAMBONI a donné pouvoir à M. Jean DUGAY
Mme Dany CASTAING a donné pouvoir à M. Alain DUPEYRON
Mme Nadège LAUZZANA a donné pouvoir à M. Bernard LUSSET
Mme Claude FLORENTINY a donné pouvoir à Mme Baya KHERKHACH
M. Farid SI-TAYEB a donné pouvoir à M. Pierre CHOLLET

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **29/05/2018**

Expose :

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires », regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

«Action cœur de ville» permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune d'AGEN est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

- Un ralentissement de la croissance démographique du cœur urbain sur la période récente ;
- Une ville centre qui continue à perdre du poids au sein de l'agglomération, traduisant le phénomène de périurbanisation et de vieillissement au cœur d'agglomération ;
- Un niveau de revenu médian le plus faible de l'Agglomération (16 752€ contre une moyenne de 19 214€ en 2012)
- 31% des logements sont occupés par leurs propriétaires (54% à l'échelle de l'Agglomération)
- Parc de logements d'environ 5 202 logements vacants, dont 3 270, soit 63%, sont localisés sur Agen
- Des données statistiques sur le parc potentiellement indigne préoccupantes sur le cœur d'agglomération et certaines communes périphériques en 2013, mais des outils mis en place (ex : OPAH Agen cœur battant 2013-2016)
- Une concentration des emplois sur la ville centre et les communes de première couronne en 2010 (la ville d'Agen, avec 25 298 emplois (21 229 en 1999), regroupe 53,3% des emplois du territoire intercommunal)
- Mais une dynamique de l'évolution de l'emploi qui s'inscrit pourtant au sein d'une progression des emplois parmi les plus faibles des grandes aires urbaines d'Aquitaine, avec une potentielle fragilité un secteur industriel et un taux de chômage élevé (jusqu'à 50% chez les jeunes dans les quartiers prioritaires)
- En 2013, 626 commerces sont comptabilisés sur l'Agglomération dont 350 sur Agen
- Un taux de vacance commerciale autour de 12%
- Une offre touristique et d'hébergement diversifiée avec des potentiels de développement
- Mais des capacités d'hébergement à renforcer tant au niveau quantitatif que qualitatif
- Un unique pôle de centralité regroupant la majorité des services dont le temps d'accès acceptable (pour les acteurs locaux interrogés) peut dépasser 25 minutes
- Des équipements supra territoriaux comportant la fonction centrale d'Agen (ENAP, 48^{ème} RT...)
- Sur l'agglomération d'Agen, 8 collèges scolarisent 4 911 élèves en 2015, soit un tiers des élèves du département. Parmi ces 8 établissements, 6 collèges sont sur la commune d'Agen et accueillent 75% des collégiens de l'agglomération.

- 6 lycées (dont 3 lycées d'enseignement technologiques et 3 lycées professionnels et agricole dont 1 hors Agen) accueillent environ 4 300 élèves, soit 40% des lycéens lot et garonnais
- Le site Agenais regroupe quatre universités délocalisées (Bordeaux, Bordeaux Montaigne, Pau et Pays de l'Adour, Angers), mais aussi l'ENAP et plusieurs filières BTS : on recense près de 4 000 étudiants.
- Une offre d'hébergement pour personnes âgées, majoritairement localisée sur Agen (746 places, soit 6 places sur 10)
- De grands établissements de santé présents mais la présence médicale sur l'agglomération (médecins généralistes) est en diminution et légèrement inférieure aux moyennes départementales, régionales et départementales
- La plus grande partie de l'offre culturelle et sportive se concentre sur Agen et les communes de la première couronne.
- Un aménagement numérique pris en charge par le groupe Orange dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissement.
- Les échanges quotidiens se font essentiellement selon un schéma en étoile, avec le pôle central (Agen) comme principale destination matinale.
- Les points de franchissements automobiles sont peu nombreux et séparés de plusieurs kilomètres. Cette situation ne facilite pas les relations entre les deux rives urbaines et économiques de l'agglomération, tant par les véhicules particuliers que par le transport collectif.
- A défaut de desserte LGV directe, le désenclavement du territoire est assuré par une ligne aérienne régulière entre Agen Paris et par une offre d'avion d'affaire permettant à répondre à tous les besoins, mais avec une fragilité signalée.
- Le plan de gestion du stationnement mis en place par la municipalité couvre l'ensemble du cœur urbain, soumis à des pressions fortes et diverses, tant résidentielles que liées aux actifs et aux usagers des services ou commerces.

La convention-cadre a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune d'AGEN. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et Agglomération) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un directeur de projet, Monsieur Olivier LAMOUREUX, placé sous l'autorité du maire. Par ailleurs Directeur Général Adjoint des Services de l'administration mutualisée de la ville et de l'Agglomération d'Agen, en charge de l'économie et de l'aménagement du territoire, il a pour mission de coordonner les services de l'administration territoriale, de transcrire les orientations des élus au sein de la démarche « Action cœur de ville » et d'assurer le lien avec les partenaires. Il est le responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la convention de revitalisation. Il est secondé par la directrice de l'agence du commerce, Madame Sophie BAZ.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée autour du maire-président et de ses adjoints à la ville, Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT (délégations : aménagement urbain, travaux, voirie / circulation / stationnement, revitalisation commerciale de centre-ville) et Monsieur Jean PINASSEAU (délégations : habitat et logement, urbanisme et patrimoine municipal, politique foncière, affaires juridiques), ainsi que son vice-président en charge, Monsieur Rémi CONSTANS :

- La Direction de la Solidarité de l'administration commune, notamment les services Habitat et Santé
 - La Direction des Services Techniques pour ce qui concerne l'aménagement urbain, les plans d'économies d'énergie, etc.
 - La Direction de l'Eau, des Transports et du Contrôle des DSP, notamment les services mobilité et environnement / cadre de vie
 - La Direction de la Culture
 - La Direction des Ecoles, de l'Enfance, la Jeunesse et des Sports
 - La Direction de la Communication
 - La Direction de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire, notamment son service économie et son service foncier
- La collaboration entre l'Agglomération et la Ville est facilitée par le partage d'une administration unique et le suivi du dossier « Action cœur de ville » par le maire-président.
- Par ailleurs, l'Etablissement Public Foncier Local, constitué entre l'Agglomération et la ville d'Agen, et présidé par le 1^{er} vice-président de l'Agglomération, est pleinement mobilisé pour participer à la démarche, ainsi que l'Office de Tourisme Intercommunal Destination Agen.
- Les élus seront informés régulièrement de l'avancement de l'exécution de la convention et du plan d'actions en découlant, lors des séances des commissions, bureaux municipaux et bureaux d'Agglomération.
- La communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire s'opéreront à travers les conseils de quartier mis en place à la ville et le conseil de développement que l'Agglomération devrait instituer lors de son conseil du 28 juin 2018. Le Comité de projet est présidé par le maire d'Agen et président d'Agglomération. Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent de droit. Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

La convention-cadre est signée pour une durée de quatre (4) ans et demi, à savoir jusqu'au 31 décembre 2022.

La Ville d'AGEN possède un diagnostic multidimensionnel, par l'intermédiaire du volet communal la concernant du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cela permet, dès la signature de la présente convention, d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Néanmoins, elle compte mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement (en particulier une étude de revitalisation du centre-ville et une étude Smart City dans le cadre d'une étude « chapeau » menée sur les exercices 2018 et 2019 et dénommée « Agen 2030 »).

Le diagnostic couvre les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville (OPAH-RU, ...);

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré (remembrement commercial Castex-Pin, ...);

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions (stationnement en périphérie, plan vélo, un nouveau réseau de transports urbains, ...);

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (espaces publics boulevard Carnot, aménagement Place Foch, ...);

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics (animations cœur de ville [applicatifs numériques, événements culturels, observatoire de la vacance commerciale], ...).

Il intègre également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

		INTITULE	Calendrier prévisionnel	COÛT ETUDE (TTC)	COÛT TRAVAUX (TTC)	PARTENAIRES FINANCEURS CONCERNES
favoriser un développement économique et commercial équilibré	COMMERCE	Mise en place de points d'apport volontaire pour les déchets des restaurateurs dans les rues Sentini/Molinier, Voltaire et Cornières	sept. 2018		108 000 €	AA
développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions / fournir l'accès aux équipements et services publics	TRANSPORTS ET MOBILITE	Connexion Centre ville au parc urbain Piste cyclable et aménagements subséquents	2021 -2022	30 000 €	1 800 000 €	
		Diversification des activités du port d'Agen (ponton de plaisance)	sept. 2018		180 000 €	
		financement de bornes de recharge sur parking des entreprises à l'intention des salariés			120 000 €	
	DEVELOPPEMENT DES USAGES DES OUTILS NUMERIQUES	Smart city	sept. 2018	36 000 €		CDC (entre 30 et 50%)
		Musée - création de la salle Ducos du Hauron pour 2020	2019-2020	48 000 €	240 000 €	DRAC, RNA, CD47, Académie des sciences (60000€)
		Médiathèque - plateforme de service numérique			24 000 €	Etat, CD47
	installation du wifi en centre-ville			180 000 €		
	développement de l'application Boni city	2017		52 955 €		

		INTITULE	Calendrier prévisionnel	COUT ETUDE (TTC)	COUT TRAVAUX (TTC)	PARTENAIRES FINANCEURS CONCERNES	
mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine / fournir l'accès aux équipements et services publics	OFFRE EDUCATIVE ET QUALITE DES SITES D'ENSEIGNEMENT	Extension école Carnot (self)	été 2018		172 800 €		
	OFFRE CULTURELLE	3ème salle des montreurs d'image (quartier du Pin) - étude de marché et travaux			10 000 €	910 000 €	Région : 125k€, CNC : 115k€, Agglo : 50k€
		Théâtre - amélioration du confort de l'usager (chauffage...) 2018	2018			678 000 €	DRAC
		Théâtre - amélioration du confort de l'usager (mensuiserie) 2019	2019			420 000 €	DRAC
		Musée - programme rénovation 2 salles 2018	2020			130 000 €	
		Musée - programme rénovation 1 salle 2019	2019			100 000 €	
		Musée - programme rénovation 1 salle 2021	2021			65 000 €	
		Musée - exposition annuelle jeune public	2018 (annuel)			10 000 €	DRAC (1000€)
		Nouvel évènement culturel - Les folies vocales (mai)	mai 2018 (annuel)			140 000 €	AA, CD47, CRNA (80k€)
		Pruneau show (festival gratuit - animations de rues)	août 2018 (annuel)			400 000 €	AA, CD47, privés (120k€)
		Nouvelle galerie d'art rue Montesquieu (loyers annuels)	juin-18			6 000 €	Loyers payés par artistes (3600€)
	Florida - rénovation du pont scénique	2018			71 500 €		
Place Castex - Statue de la République	2019			100 000 €			
		INTITULE	Calendrier prévisionnel	COUT ETUDE (TTC)	COUT TRAVAUX (TTC)	PARTENAIRES FINANCEURS CONCERNES	
mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine / fournir l'accès aux équipements et services publics	ENVIRONNEMENT	Plan d'économie d'énergie sur les écoles 2018	2018		235 000 €	Certificat économie énergie	
		Plan d'économie d'énergie sur les écoles 2019-2020	2019-2020		595 000 €	AA (151k€)	
	AMENAGEMENT	Rénovation de la placette rue Puit de Saumon et rue des Augustins	2019			350 000 €	
		AMO réhabilitation place de la cathédrale	2019	62 500 €		810 000 €	
		Aménagement de la Rue Voltaire	2018-2019			420 000 €	
		éclairage intelligent - Diagnostic et AMO	2018		150 000 €		
		éclairage intelligent - Travaux sur 4 ans	à partir de 2018			4 000 000 €	
		Aménagement boulevard Carnot	2018			4 135 000 €	AA
		Aménagement de la Rue Communes de Paris	2019			130 000 €	
		Aménagement de la Place du Poids de la Ville	2019	24 000 €		300 000 €	
WC public automatique du Pin	2018			143 000 €			

		INTITULE	Calendrier prévisionnel	COUT ETUDE (TTC)	COUT TRAVAUX (TTC)	PARTENAIRES FINANCEURS CONCERNES
mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine / fournir l'accès aux équipements et services publics	AMENAGEMENT	Réhabilitation de la Tour des Pénitents	2018		140 000 €	CD47, CRNA, DRAC à 43%
		Réaménagement et modernisation de la salle des illustres de l'Hôtel de Ville	2018		492 000 €	
		Aménagement du l'espace public du Gravier + voie sur berge avec pour objectif de rétablir le lien de la Ville vers la Garonne (lien avec Passeligne)		84 000 €		
		Aménagement de la Place Armand Fallières	2019	62 500 €		
		Paysagement place Armand Fallières		24 000 €	360 000 €	
		Réaménagement du rond-point du Pin	2021	48 000 €		
AUTRES		Désignation d'un directeur de projet "Action cœur de ville" 2018-2021	2018	144 000 €		
		Revitalisation centre-ville et centres-bourgs	2018	72 000 €		
		Agen 2030	2018-2019	300 000 €		

D'autres actions pourront être mises en œuvre très rapidement par voie d'avenant :

		INTITULE	Calendrier prévisionnel	COUT ETUDE (TTC)	COUT TRAVAUX (TTC)	PARTENAIRES FINANCEURS CONCERNES
de la réhabilitation à la restructuration - vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	HABITAT	OPAH - RU	à partir de l'automne 2018	400 à 500k€	9 600 000 €	Ingénierie : ANAH et région (80%) / Travaux : ANAH (4M€), Ville (1,7M€), Agglo (621k€), propriétaires (3,2M€)
favoriser un développement économique et commercial équilibré	COMMERCE	Remembrement commercial Castex-Pin	à partir de l'automne 2018		9 360 000 €	
développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions / fournir l'accès aux équipements et services publics	TRANSPORTS ET MOBILITE	Etude de mobilité	déc. 2018	180 000 €		
		Mise en accessibilité des arrêts Centre ville	déc. 2018	18 000 €	900 000 €	
		Parking-relais (4 unités)	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)	30 000 €	1 200 000 €	
		acquisition de bus électriques	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)	30 000 €	8 400 000 €	
		navette électrique centre-ville INV et expérimentation 3 ans (2 navettes)	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)		840 000 €	
		développement d'une application court-voiturage	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)		180 000 €	
		développement des dispositifs vélos	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)		216 000 €	
		mise en place d'une plateforme mobilité / service	mi 2019 (dans le cadre de la nouvelle DSP)		72 000 €	
mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine / fournir l'accès aux équipements et services publics	OFFRE EDUCATIVE ET QUALITE DES SITES D'ENSEIGNEMENT	réhabilitation du bâtiment de Groupama (face gare) en logements étudiants				
	ENVIRONNEMENT	Paysagement centre ville (orientations des études de l'association climatologique) Requalification Bv de Colmar / Jean BRU	2022	100 000 €	5 940 000 €	

Le projet de convention sera soumis au conseil d'agglomération, lors de sa séance du 28 juin prochain.

Il sera par ailleurs complété des financements qui pourront être mobilisés dans ce cadre par l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, Action Logement et les autres partenaires potentiels.

Présenté en comité de projet, il sera transmis pour validation au comité régional.

Vu le plan national « Action Cœur de Ville » présenté par le président de la République le 14 décembre 2017 lors de la Conférence Nationale des Territoires,

Vu délibération du conseil municipal de la Ville d'Agen du 22 janvier 2018 ;

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

Mme Muriel BOULMIER NE PREND PAS PART AU VOTE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ D'APPROUVER le projet de convention-cadre pluriannuelle annexée à la présente délibération, ainsi que les actions qui y sont inscrites, pour leurs mises en œuvre durant le mandat en cours. Il sera proposé que les autres actions ultérieures puissent s'inscrire à la faveur d'avenants.

2°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter ce projet de convention en fonction des retours notamment des partenaires financiers, de manière à pouvoir compléter la convention ;

3°/ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention-cadre pluriannuelle adaptée.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 7/06/2018

Télétransmission le 7/06/2018

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR